

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, J SOUBEYRAND, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER (proc de P MAISONNEUVE), G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, J BOYER (proc de F SOULAVIE), M CEYSSON, A ROUSSET (proc de S GENEST), F CHASSON (proc de B SOUCHE), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers
En exercice : 52
Présents : 34
Procurations : 8
Votants : 42
Absents : 10

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : K ESSAYAR, C HADDAD, R KAPPEL, MF TASTEVIN, B TEYSSIER, D BERAL, C WIOT, V VANDUYNLAGER, M CHAZE et G DOZ.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Date de convocation : 18/09/2024

Objet : **Marché public 2022.050 : actes modificatifs au marché de transport.**

Le marché 2022.050 de transport composé de 4 lots distincts a été attribué en 2022 pour un début des prestations de service, au 1er septembre 2022.

Dans un objectif d'optimisation des coûts et d'amélioration de la qualité des transports / dessertes, les services en charge des transports étudient régulièrement le fonctionnement du réseau Tout en Bus et peuvent ainsi déterminer les adaptations à mettre en œuvre pour améliorer le service : prise en compte des points d'arrêt, des horaires, du volume de voyageurs / usagers).

Les adaptations proposées en cette troisième année d'exécution des marchés, pour les lots 1 et 2 sont les suivantes :

Lot	Nature des modifications à apporter par acte modificatif	Incidence financière par rapport à l'année 2023 / 2024
Lot 1 Transport urbain	Adaptations techniques du service telles que détaillées en annexe (acte modificatif n°2) générant une augmentation par rapport au montant annuel 2023 / 2024	+ 80 783,90 € HT
Lot 2 Transport urbain express	Adaptations techniques du service telles que détaillées en annexe (acte modificatif n°3) générant une réduction par rapport au montant annuel 2023 / 2024	- 39 673,64 € HT

Considérant que la délibération n°DEL23072020-05R du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au Président, ne lui permet pas de signer les avenants / actes modificatifs qui ont une incidence financière, dès lors que les marchés ont été passés selon une procédure formalisée ;

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20240924-DEL24092024-28-DE
Date de télétransmission : 26/09/2024
Date de réception préfecture : 26/09/2024

Considérant que la CAO n'a pas à être consultée car la modification est inférieure à 5 % du montant du marché ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à signer les actes modificatifs à intervenir (actes modificatifs lots 1 et 2) tels qu'annexés à la présente et le charge de procéder aux publications réglementaires.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 25 septembre 2024.

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20240924-DEL24092024-28-DE
Date de télétransmission : 26/09/2024
Date de réception préfecture : 26/09/2024